
[Imprimer](#)

Appel à projet 2024 - DINAI - Actions collectives

Image

Les éléments essentiels :

- date d'ouverture : date de publication de l'AAP
- date de clôture : 29 septembre 2024
- comité de sélection DRAAF/DREETS/Conseil Régional à l'automne 2024
- taux d'aide publique plafonné à 80 % des dépenses éligibles

Objectif de l'aide :

Dans le cadre du dispositif national d'aide à l'investissement immatériel (DINAII), la DRAAF Hauts-de-France lance l'appel à projet « **Actions collectives** ». Cet appel à projet annuel vise à accompagner les **PME agro-alimentaires** dans les investissements immatériels visant à optimiser

leurs performances industrielles.

Les PME du secteur agroalimentaire ne disposent souvent pas des ressources internes pour faire face à ces défis, rendant nécessaire un accompagnement extérieur. Cet accompagnement peut prendre la forme d'actions collectives telles que des actions de conseil, de formation, de capitalisation d'expériences ou des actions conduites dans le cadre des pôles de compétitivité.

Êtes-vous éligibles à l'AAP DiNAII "actions collectives" 2024 ?

Pour être éligibles à l'AAP, les bénéficiaires doivent appartenir à l'une de ces catégories :

- PME actives dans la transformation et la commercialisation de produits agricoles
- Associations et organismes professionnels
- Pôles de compétitivité
- Organismes consulaires (hors missions de service public)
- Groupement d'intérêt Économique

Les actions collectives éligibles appartiennent aux catégories suivantes :

- Type 1 : Conseil, audit et diagnostic
- Type 2 : Formation et mutualisation
- Type 3 : Coopération

Pour plus de détails, télécharger ici l'[arrêté préfectoral](#) et le [cahier des charges de l'appel de projet](#).

Comment candidater à l'AAP DiNAII "actions collectives" 2024 ?

Pour candidater, vous devez déposer avant le **29 septembre minuit** une demande en ligne sur la plateforme de dépôt démarches simplifiées accessible au [lien suivant](#).

Vous pouvez adresser vos questions par e-mail à l'adresse de contact : valerie.pequery@agriculture.gouv.fr

AGROALIMENTAIRE PRODUISONS L'AVENIR

Téléchargement

- [arrete prefectoral aap dinaii 2024 \(PDF - 831.1 kio\)](#)
- [aap2024 dinaii hdf \(PDF - 2.7 Mio\)](#)